

Envoyé en préfecture le 07/02/2022

Reçu en préfecture le 07/02/2022

Affiché le - 7 FEV. 2022

Berser
Levrault

ID : 078-200071074-20220125-2022009-DE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/01/2022

N°2022/009

Le 25 janvier 2022 à 20h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France », légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Alain PEZZALI.

Date de convocation :	25/01/2022	Nombre de membres du conseil communautaire	
Date d'envoi de la convocation :	18/01/2022	Statutaires : 36 En exercice : 36	Présents : 28 Pouvoirs : 8 Votants : 36

Etaient présents (28 personnes, formant la majorité des 36 conseillers en exercice) :

Bennecourt
Didier DUMONT
Jocelyne MANN
Thierry LAMY

Blaru
Joëlle ROLLIN

Boissy-Mauvolsin

Bonnières-sur-Seine
Jean-Marc POMMIER
Gaëlle AUFFRET
Jean-Luc COQUEREL
Cyril SAMSON
Hubert REGNAULT

Bréval
Thierry NAVELLO

Chaufour-lès-Bonnières
Patrice PREAUX

Cravent
Jacky JOUBERT

Freneuse
Ghislaine HAUETER
Myriam TLEMSANI
Nicolas DUVAL
Florence DUFOIX

Gommecourt
Gérard SOLARO

Limetz-Villez
Michel OBRY
Patricia GOSSELIN
Philippe GREAUME

Lommoye
Antoinette SAULE

Ménerville
Sylvain THURET

Moisson
Brigitte GOURIOU

Neauphlette
Jean-Luc KOKELKA

Notre Dame de la Mer
Jean-Luc MAILLOC

Saint-Illiers la Ville
Jean-Louis FOURNIER

Saint-Illiers-le-Bois
Christine NOEL

La Villeneuve-en-Chevrie
Alain PEZZALI

Ont donné procuration :

M. Alain GAGNE à Mme Joëlle ROLLIN
Mme Annie CAILLABET à Mme Gaëlle AUFFRET
Mme Catherine DAUPLEY à M. Jean-Luc COQUEREL
M. Adrien LESEC à Mme Ghislaine HAUETER
M. Alain PARMENTIER à Mme Florence DUFOIX
Mme Corinne MANGEL à Mme Patricia GOSSELIN
Mme Maryse MAUGUIN à M. Thierry NAVELLO
M. Jean-Pierre SIMENEL à M. Thierry NAVELLO

Absent(e)s excusé(e)s :

Envoyé en préfecture le 07/02/2022

Reçu en préfecture le 07/02/2022

Affiché le 1-7 FEB 2022

ID : 078-200071074-20220125-2022009-DE



Délibération n°2022/009 : Approbation des tarifs pour la réalisation d'un contrôle de conformité des installations d'assainissement non collectif

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » ;

Vu la délibération n°2017/05 du 10 janvier 2017 et instituant la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » ;

Vu la délibération n°2022/006 du conseil communautaire en date du 25 janvier 2022 portant sur l'approbation de la convention du SPANC ;

Considérant le projet de convention pour le contrôle de conformité des installations de collectes intérieures en assainissement non collectif ;

Monsieur le Président indique que, suite à la convention établie avec la société VEOLIA Eau relative aux tarifs appliqués pour la réalisation d'un contrôle sur les installations d'assainissement non collectif, il convient de fixer le prix facturé aux administrés pour les prestations de contrôles de conformité sur les installations d'assainissement non collectif.

Il propose d'appliquer en conséquence les prix facturés aux administrés pour ces prestations tels qu'ils seront facturés par la société Véolia dans le cadre de la convention.

Bordereau des prix au 01/01/2022 pour l'assainissement domestique :

1 - Contrôle d'une installation d'assainissement non collectif (dans le cadre d'une vente) :

L'unité	190 € HT
La contre visite	90 € HT

3 - Contrôle de conception et de réalisation d'une installation d'assainissement non collectif (dans le cadre d'une installation neuve) :

Etude du dossier technique	80 € HT
Contrôle de réalisation de l'installation	150 € HT
La contre visite	90 € HT

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le nouveau bordereau de prix pour les contrôles de conformité sur les installations d'assainissement non collectif.

Dit que les tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2022.

Envoyé en préfecture le 07/02/2022

Reçu en préfecture le 07/02/2022

Affiché le

F-7 FEV. 2022

Berger
Levrault

ID : 078-200071074-20220125-2022009-DE

Dit que ces montants sont susceptibles d'être révisés chaque année.

Dit que ce bordereau sera annexé au règlement du SPANC.

Freneuse, le 25 janvier 2022.

Le Président,



Alain PEZZALI

Maire de La Villeneuve-en-Chevrie